



PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2025

Le Conseil Municipal de SOLEYMIEU, dûment convoqué le 10/10/2025, s'est rassemblé le 15/10/2025, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 13.

Présents : Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE, Philippe CLAVEL, Corinne DE GRACIA, Antonio FERNANDES, Delphine GOLAUPE, Anna PERRIN (arrivée à 18h38), Micheline SALAUN, Françoise SOUCHAUD, Gérard TERRIER, Daniel VERGER

Absents non excusés : Quentin DESCHAMPS, Luc FOISSIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire prise au sein du Conseil : Micheline Salaun a été désignée à l'unanimité. Laurent BADOL a été désigné secrétaire suppléant à l'unanimité

Le Maire constate que le quorum est atteint est que le conseil municipal peut délibérer valablement.

Début de séance : 18h30 – Fin de séance : 19h30

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet et 14 juillet 2025 : **à l'unanimité**

DÉLIBÉRATIONS

Délib 2025.10.001 – Convention d'usage Espace Naturel Sensible étangs et landes de Billonay

Rapporteur : Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE

Le site départemental Espace Naturel Sensible (ENS) des étangs et landes de Billonay est inscrit au réseau des Espaces Naturels Sensibles isérois depuis 2005. Il est localisé sur deux communes : Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu et Soleymieu. Il occupe actuellement une superficie de 361 hectares en zone d'intervention et de 508 hectares en zone d'observation. Un premier plan de gestion vient d'être élaboré sur l'ensemble du site pour une période de 5 ans (2025-2029).

Cet espace comporte d'importantes surfaces en propriété privée en plus des parcelles communales, ainsi que quelques parcelles départementales. Dans ce contexte, il est primordial que le Département puisse disposer de la maîtrise foncière pour préserver et gérer cet espace.

Au vu de cet état, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Département de l'Isère pour la création d'une zone de préemption au titre des ENS sur la Commune de Soleymieu en vertu des articles L142-3 et L215-1 du code de l'urbanisme, et tel que délimité par un trait continu sur le plan ci-joint ;

Adopté à l'unanimité

Délib 2025.10.002 – Convention de services entre la Mairie et Monsieur Jérôme MARTIN

Rapporteur : Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE

Monsieur le Maire propose s'attacher les services de Mr Jérôme MARTIN pour effectuer de petits travaux avec son tracteur pour le compte de la mairie (travaux non réalisable avec le matériel de la commune).

- Tonte
- Déplacement des radars pédagogiques
- Evacuation des arbres et branchages tombés sur les routes
- Participation à la journée des « caisses à savon »
- Etc...

Les travaux seront rémunérés à hauteur de 1 000€ par an, à la fin de la période, et sur présentation d'une facture.

+

Délib 2025.10.003 – Modification de l'horaire d'un agent à temps non complet

Rapporteur : Micheline SALAÜN

Suite à l'organisation de l'emploi du temps d'un agent pour l'année 2025/2026, il convient de modifier son temps annualisé de la manière suivante :

Emploi concerné	Catégorie	Echelon	Temps de travail initial En centièmes	Temps de travail modifié au 1/11/25 en centièmes
Adjoint d'animation	C	7	31.48h	32.50h

Adopté à l'unanimité

Délib 2025.10.004 – Création d'un emploi non permanent d'un agent à temps non complet pour le périscolaire

Rapporteur : Micheline SALAÜN

La création d'un emploi non permanent est nécessaire à compter du 20/10/2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 jours allant du 20/10/2025 au 31/10/2025 inclus.

Adopté à l'unanimité

Délib 2025.10.005 – Avenant au bail d'une locataire

Rapporteur : Micheline SALAÜN

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un avenant au bail de Madame ATTAVAY Stéphanie qui souhaite que ce bail soit porté à son nom de jeune fille VARVIER Stéphanie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

Délib 2025.10.006 – Décision Modificative au budget 2025.

Rapporteur : Micheline SALAÜN

Suite à diverses régularisations concernant les investissements et les subventions d'investissements versées à TE38, il est proposé de modifier le budget 2025 de la façon suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section d'investissement	2 547,00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	2 547,00 €			
D 65568 : Autres contributions		2 547,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		2 547,00 €		
Total	2 547,00 €	2 547,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2152 : Installations de voirie		15 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		15 000,00 €		
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	15 000,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 000,00 €			
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			2 547,00 €	
–			2 547,00 €	
R 204182 : Subv org.publics divers - Bâtiments et instal				2 547,00 €
TOTAL R 204 : Subventions d'équipement versées				2 547,00 €
Total	15 000,00 €	15 000,00 €	2 547,00 €	2 547,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Adopté à l'unanimité

Délib 2025.10.007 – Subvention de fonctionnement à l'école.

Rapporteur : Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une demande de subvention de 1 900 € a été sollicitée par l'école de Soleymieu pour financer les sorties, le projet ENS et le sport des CM1/CM2. Cette subvention se substitue aux crédits déjà inscrits pour l'école dans le cadre du budget 2025 et n'engendrera pas de dépenses supplémentaires.

Adopté à l'unanimité

Délib 2025.10.008 – Augmentation du prix du repas « cantine » et « journée d'accueil périscolaire et extra-scolaire.

Rapporteur : Micheline SALAÜN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le tarif du repas de la cantine scolaire suite à une augmentation du prix du traiteur (4.17 €. à partir de la rentrée scolaire 2025). Il rappelle également que, malgré un prix « traiteur » légèrement supérieur au prix facturé aux parents jusqu'à présent il convient d'en réajuster le prix. Pour se laisser le temps de communiquer auprès des familles il est décidé d'appliquer cette augmentation à partir du 01/01/2026.

Monsieur le Maire rappelle propose de porter le prix du repas à 4.20 € et à 7 € pour la journée d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ces augmentations à compter du 01/01/2026.

A Soleymieu, le 15 octobre 2025

Le Maire
Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE

La secrétaire de séance
Micheline SALAÜN

